

# PRIX DOUCHET

## Règlement

### Article 1

Pour marquer l'importance qu'il accorde à l'excellence des étudiants de la Section de mathématiques de l'EPFL, Monsieur Jacques Douchet, professeur titulaire de l'EPFL, institue un prix intitulé "Prix Douchet".

### Article 2

Ce prix est destiné à récompenser l'étudiant de la Section de mathématiques qui a obtenu la meilleure moyenne durant ses études de master. Cette moyenne ne doit pas être inférieure à 5.50.

### Article 3

Un jury se réunit pour attribuer le prix, sous la responsabilité de la Section de mathématiques.

### Article 4

Le prix s'élève à CHF 1'000.-. Si deux candidats ou plus sont à égalité, le prix est décerné entièrement à chacun.

### Article 5

Le prix est attribué en principe chaque année. Si aucun candidat n'a obtenu une moyenne égale ou supérieure à 5.50, le prix n'est pas décerné.

### Article 6

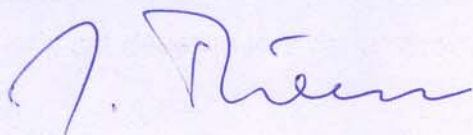
Le prix est décerné lors de la cérémonie de remise des titres de master.

### Article 7

Aucune voie de recours n'existe contre les décisions du jury.

Lausanne, le 15 août 2008

Le directeur de la Section de mathématiques



Le président de l'EPFL

